

## CSE du 18 décembre 2014

### 1- Déclaration de la FNEC FP FO

Mesdames, messieurs,

Les élections professionnelles viennent d'avoir lieu. Tout le monde ici en connaît le résultat dans la Fonction publique de l'Etat comme dans l'Education nationale.

Pour FORCE OUVRIERE, ce vote à une signification : les personnels qui nous ont témoigné leur confiance nous ont donné un mandat : celui de continuer à nous opposer à l'austérité, de défendre le service public, en particulier l'Ecole de la République, de défendre les garanties collectives nationales des personnels dans le cadre du statut de la fonction publique et des statuts particuliers de chacun des corps.

En un mot, ce mandat, c'est de défendre les intérêts des personnels, d'agir pour la satisfaction de leurs revendications.

Le 16 décembre, la confédération Force Ouvrière a organisé un rassemblement national pour le retrait du pacte de responsabilité. C'est une première étape et un avertissement au gouvernement, alors que celui-ci annonce de nouvelles mesures de déréglementation, notamment sur le travail du dimanche et que certains parlent aujourd'hui d'un nouvel allongement de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein. Comme l'a déclaré JC Mailly, secrétaire général de la CGT-FO lors de ce rassemblement : *« Pour une confédération fondamentalement libre et indépendante, attachée aux valeurs républicaines et à la démocratie, la responsabilité est de dire stop ! »*

Parce que nous sommes une organisation libre et indépendante des partis et des gouvernements quels qu'ils soient, nous ne pouvons accepter aujourd'hui ce que nous avons refusé hier.

Nous n'acceptons pas le gel de la valeur du point d'indice programmé au moins jusqu'en 2017. Aujourd'hui la seule perspective c'est l'appauvrissement des fonctionnaires, et la smicardisation du seuil de la grille, non seulement pour les catégories B et C mais aussi pour les catégories A. Au mois de janvier c'est une nouvelle diminution des traitements nets qui est prévue.

Les projets de décrets et arrêtés sur les indemnités pour missions particulières découlant de l'article 3 du décret du 20 août 2014 abrogeant les décrets du 25 mai 1950 viennent d'être rendus publics. Nous n'y voyons pas de raison de modifier notre position sur ce décret.

Les personnels jugeront si ces indemnités, variant de 300 à 3750 euros, attribuées sur des critères locaux, financées par la suppression des décharges statutaires et une partie des actuelles HSE, constituent une juste reconnaissance et une revalorisation.

Ils jugeront si la présentation au CA des missions particulières à l'établissement est une garantie ou, à l'inverse, ouvre la voie aux pressions de toute nature.

Le 19 novembre Force Ouvrière organisait une conférence nationale sur les rythmes scolaires : les 250 délégués ont dressé un état des lieux qui confirme les conséquences de cette réforme sur les conditions de travail, l'égalité d'accès, la gratuité, la laïcité et les garanties statutaires. Nous réaffirmons ici notre demande de suspension immédiate de l'application des décrets sur les rythmes scolaires et de leur abrogation.

Nous avons en particulier interrogé le ministère sur de nouveaux développements, avec la signature de conventions, comme dans le Val d'Oise, de conventions entre les mairies et les DASEN ou les IEN sur l'organisation du fonctionnement de l'école. Cela pose tout bonnement la question : sommes-nous encore dans l'Education Nationale ?

Les personnels enseignants, leurs obligations de service, leurs missions relèvent-elles toujours exclusivement de l'Etat? Dans le même ordre d'idée quand concrètement nos collègues voient l'accès à la salle des maîtres ou à leur salle de classe remis en cause à tel ou tel moment de la journée du fait du déroulement des activités périscolaires, est-ce normal ? Nous avons déposé des dossiers concrets auprès du ministère et nous attendons bien évidemment une réponse précise.

La voie professionnelle sous statut scolaire est en butte aux plus lourdes menaces, du fait de la priorité absolue apportée au développement de l'apprentissage, dans le cadre de la régionalisation de la carte de la formation professionnelle initiale. C'est aussi le statut des personnels qui est directement menacé, comme en témoigne un récent colloque consacré à ces questions.

Aujourd'hui les personnels de l'Education prioritaire sont largement mobilisés. Ce que nos collègues refusent, c'est l'amputation de moyens pour les établissements qui découle de leur retrait de la carte de l'éducation prioritaire. Ce qui est proposé s'inscrit dans une simple logique de redéploiement. Les revendications des personnels sont légitimes, et au delà de la manifestation de cet après-midi, à laquelle Force Ouvrière appelle, le dossier n'est certainement pas clos.

Cela ne fait que renforcer nos inquiétudes sur les conditions de préparation de la rentrée prochaine. D'une part l'augmentation des effectifs des élèves ne sera une fois encore pas compensée par le nombre d'enseignants effectivement dans les classes. D'autre part la réforme de l'allocation des moyens pour la DHG des collèges, s'inscrit dans une logique d'autonomie renforcée et de concurrence entre les établissements, dans un contexte de restrictions budgétaires.

Nos collègues sont las de la dégradation de leurs conditions de travail, de salaires ; ils sont las des réformes découlant de la refondation de l'école qui déstabilisent l'institution au lieu d'apporter les améliorations promises.

Aussi, répétons le, parce qu'elle est une organisation libre et indépendante des partis et des gouvernements quels qu'ils soient, parce que sa raison d'être c'est la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, FORCE OUVRIERE, forte de ses résultats aux élections professionnelles, portera encore plus fermement ses revendications.

Je vous remercie de votre attention

## **2- Intervention de la cgt-FO concernant la présentation par la DGESCO des conclusions des consultations sur le socle et le programme de maternelle.**

Madame la Directrice,

D'abord un mot sur la synthèse de la consultation nationale sur le projet de programme de l'école maternelle.

Vous l'avez souligné : des difficultés, des interrogations et des regrets ont émergé de cette consultation.

Vous avez répondu par avance positivement à la question que nous allions vous poser : « Le Conseil supérieur des programmes va-t-il revoir sa copie ? »

En conséquence, nous attendrons vos nouvelles propositions pour nous prononcer.

Par ailleurs et plus généralement.

Notre confédération, par l'intermédiaire de son secrétaire général, a écrit le 27 octobre dernier à Madame la Ministre pour se faire l'écho de l'état d'esprit des enseignants concernant ces consultations.

L'avis partagé par un grand nombre d'entre-eux c'est que les choses sont d'ores et déjà bouclées et ils expriment le sentiment d'être quelque peu ignorés dans leur fonction d'enseignants.

Dans son courrier, le secrétaire général de FO écrivait ceci :

*« Vous connaissez, madame la Ministre, l'attachement de la Confédération FORCE OUVRIERE à l'école de la République. Vous savez donc que cet attachement a pour corollaire le souci que ses maîtres et ses professeurs restent des fonctionnaires de l'Etat, seuls à même d'assurer la dimension républicaine nationale et laïque de l'enseignement sur tout le territoire de la République. Les enseignants sont attachés à leur mission et à l'école républicaine et, comme beaucoup d'autres fonctionnaires de l'Etat, ils ont le sentiment de ne plus pouvoir remplir efficacement leur mission. Dans le contexte des concertations multiples que vous suscitez, j'ai pensé que ce rappel de nos positions fondamentales en écho aux réactions spontanées des enseignants qui m'ont fait part de leur exaspération avait une utilité dans le débat public. »*

Jean Claude MAILLY nous a transmis la réponse de Madame la Ministre qu'il a reçue le 12 décembre.

Et là, je vous avoue que dans l'art de ne pas répondre aux problèmes posés, il est difficile de mieux faire. Je cite Madame la Ministre :

*« (...) la consultation, d'une ampleur exceptionnelle, qui s'est achevée a permis de recueillir les avis et les propositions de plus de 800.000 personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement, invités à y participer. (...) Selon les premières remontées des services académiques, ces journées de consultation dans les écoles se sont très bien déroulées. Les échanges de grande qualité qui ont eu lieu à cette occasion entre les enseignants témoignent de l'implication de tous dans la refondation de l'école de la République. »*

L'autosatisfaction affichée par Madame la Ministre ne peut cacher la réalité : les personnels sont las des « réformes » qui découlent de la refondation de l'école qui déstabilisent l'institution au lieu d'apporter les améliorations promises.

Et je conclurai en rappelant l'adage populaire : « Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. »